

**APPEL A PROPOSITIONS
D'IDEES OU INITIATIVES
INNOVANTES DE GESTION DE
L'INFORMATION POUR LE
SUIVI DU SERVICE PUBLIC DE
L'EAU EN VUE DE
L'AMELIORATION PERMANENTE
DE SES PERFORMANCES**

DOCUMENT D'APPEL

1. CONTEXTE

La communauté internationale accorde une importance capitale à l'accès des populations, surtout les plus vulnérables, à l'eau, notamment à l'eau potable et a fait du droit à l'eau un droit humain fondamental. Ainsi, l'ODD6 vise l'accès universel à l'eau potable en 2030. S'inscrivant dans cette dynamique, le Gouvernement du Bénin, dans le cadre de son Programme d'Actions 2016-2021, a accordé une place de choix au secteur de l'eau en vue d'assurer l'accès universel à un service d'eau potable. A ce titre, l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) est mise en place pour exécuter le Programme National pour l'Accès Universel à Eau Potable en Milieu Rural et d'importants investissements sont en cours de mise en place par la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) en vue d'atteindre l'accès universel plutôt que prévu par la communauté internationale.

Au regard des textes de la Décentralisation, les communes en tant que maître d'ouvrage, assurent le suivi de la gestion du Service Public de l'eau potable sur leurs territoires. Dans le contexte actuel de réformes dans le secteur, elles assurent ce suivi de concert avec l'ANAEPMR et la SONEB.

L'un des principaux axes de la réforme en cours en milieu rural, est la contractualisation de la gestion par affermage des infrastructures de production, transport et distribution avec des opérateurs régionaux. A terme, les infrastructures dont les opérateurs régionaux auront la responsabilité de la gestion seront constituées de Système d'Approvisionnement en Eau Potable multi-village (SAEPmV), d'adduction d'Eau Villageoise (AEV), de Poste d'Eau Autonome (PEA) et de Forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (FPMH) se situant dans leur périmètre d'affermage. Toutefois, les communes continuent pour le moment, d'assurer exclusivement le suivi de la gestion des ouvrages d'AEP existants sur leur territoire et dont la gestion avait été déléguée à des fermiers locaux.

En tant que maître d'ouvrage la commune est responsable du service public de l'eau à partir des infrastructures d'alimentation en eau potable. Les dispositions relatives à l'exploitation et la gestion des équipements hydrauliques d'approvisionnement en eau potable sont fixées par la loi de décentralisation et la stratégie sectorielle qui précisent que :

- la commune est propriétaire des ouvrages et équipements hydrauliques ;
- la gestion du service de l'eau qui recouvre l'exploitation (production et distribution), l'entretien et la maintenance doit être déléguée par la commune ;
- la commune assure le contrôle et la régulation afin de garantir la viabilité et la pérennité des ouvrages.

Malgré les efforts consentis par les communes dans le suivi de la gestion du Service Public de l'Eau (SPE), on note de manière générale, assez d'insuffisances dans la fourniture de l'eau potable aux populations tant du point de vue de la qualité de l'eau que de sa disponibilité. En milieu urbain, le problème se pose souvent en d'autres termes, coupures et pannes sur le réseau de distribution, faible pression limitant l'accès à l'eau aux abonnés situés sur des immeubles à plusieurs niveaux.

C'est dans ce contexte que le volet Gouvernance du programme OmiDelta Fonds ANE se propose d'appuyer des jeunes à aider les acteurs (commune, société civile, gestionnaires, etc) dans la gestion du SPE pouvant leur permettre d'améliorer le service fourni à la population.

Elle devra permettre également d'observer l'évolution des informations sur la gestion du SPE et de formuler des orientations nécessaires.

Pour ce faire, il est réalisé une étude pour identifier les besoins pour le suivi de l'évolution du service public, auprès des principaux acteurs (commune, société civile, gestionnaires, etc.) du service public de l'eau en milieu rural. Les résultats de cette étude révèlent une liste des besoins prioritaires pour le suivi de l'évolution du service public de l'eau en milieu rural dont le rapport est disponible à l'adresse : <https://gwppnebenin.org/identification-des-besoins-d-informations-pour-le,1302.html>

Ces besoins ainsi identifiés font l'objet du présent appel à proposition d'idées ou de solutions innovantes par les jeunes en vue de la satisfaction desdits besoins. Les lauréats bénéficieront d'un appui technique et matériel en vue de la rédaction de documents de start up et pour la réalisation de test pilotes des deux meilleures solutions dans deux communes pilotes.

1. Objectifs

L'objectif de l'appel à propositions d'idées ou d'initiatives innovantes, est de promouvoir les meilleures idées innovantes en vue de satisfaire les principaux besoins pour le suivi de l'évolution du service public de l'eau dans le delta de l'Ouémé. Il s'agit principalement de :

- sélectionner 20 jeunes porteurs d'initiatives innovantes pour le suivi du SPE ;
- apporter un appui technique et matériel à ces jeunes en vue de la rédaction de documents de start up ;
- apporter un appui pour le test des deux meilleures idées ou initiatives.

2. Les besoins prioritaires du suivi Service Public de l'Eau potable (SPE)

Les besoins du SPE auxquels les idées ou initiatives innovantes doivent apporter des solutions pour un meilleur suivi de l'évolution du service public de l'eau dans le delta de l'Ouémé, sont :

- généralisation et appropriation des logiciels de suivi des AEV (BDI) et de plaintes (AlertEau) sur la gestion du secteur ;
- facilitation de la collecte de données pour la mise à jour de la Base de Données Intégrées (BDI) et/ou d'AlertEau;
- information des acteurs sur le secteur par les mairies et sur les indicateurs de suivi de la gestion du SPE au niveau commune (Nombre total d'ouvrages, taux de fonctionnalité, taux de desserte, taux de panne, taux de mobilisation des redevances, etc...).

La liste ci-dessus n'est ni exhaustive ni limitative. Tout autre besoin pertinent identifié sera pris en compte.

3. Modalités du soutien aux lauréats

L'appel à proposition se concrétisera par un soutien à la fois technique et matériel apporté aux lauréats.

➤ Un soutien technique

Le programme OmiDelta met à disposition des jeunes lauréats sélectionnés, un coach pour l'encadrement et l'appui technique à la rédaction des documents de start up.

➤ Un soutien matériel

Le programme OmiDelta met à disposition des jeunes une subvention d'équipement afin d'acquérir les matériels nécessaires à la réalisation des tests pilotes des initiatives retenues.

4. Critères de sélection des solutions

Les porteurs des solutions ou initiatives doivent être des jeunes (**18-35 ans**) pouvant soumissionner soit individuellement, soit en groupe ou association ou en entreprise.

Les candidats seront évalués sur la base des critères suivants :

- **Qualification et Expérience du/des porteur (s) : 30 points ;**
- **Qualité de la proposition technique : 50 points ;**
 - ✓ La pertinence des moyens et la faisabilité
 - ✓ Le caractère novateur
 - ✓ L'adaptabilité de l'initiative
 - ✓ Adéquation de l'initiative proposée à la problématique spécifique de l'appel à proposition.
- **Cohérence du budget avec les activités prévues : 20 points.**

3. Dossier de candidature

Le dossier de candidature téléchargeable en version numérique sur le site internet du PNE Bénin : www.gwppnebenin.org dans la rubrique Opportunités doit être envoyé avant le **vendredi 08 janvier 2020 à 18h**, à l'adresse : pne.benin@gmail.com. Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai sera déclaré irrecevable.

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation et le canevas de présentation de l'initiative dûment rempli

Cotonou, le 14 Décembre 2020

Le Secrétaire Exécutif,

Secrétaire Exécutif
André ZOGO


CANEVAS DE PRESENTATION

<u>Titre de l'initiative :</u>	
Présentation du ou des porteurs : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Porteurs Individus ou Groupe d'individus <ul style="list-style-type: none"> - Présentation (Nom, prénoms, Qualité, Profession, Age) - Copie Carte d'identité - CV du ou des porteurs ➤ Porteurs ONG ou Entreprise <ul style="list-style-type: none"> - Dénomination - Statut - Références: IFU, N° registre de commerce etc. - Champ d'activité - Expériences - Insérer les pièces permettant de vérifier les conditions et critères de sélection 	
Objectif : Quel changement l'initiative va-t-elle opérer dans le suivi du SPE ?	
Résultats attendus	
Description de l'initiative <i>Décrivez l'ensemble des composantes et des activités prévues qui mèneront aux résultats attendus. A-t-il été mis à l'essai dans le pays ou la région?</i> <ul style="list-style-type: none"> - Composantes - Activités, - Démarche de mise en œuvre - Acteurs, rôles et responsabilités - Expériences antérieures - Caractère novateur 	

- Durabilité	
Durée minimale nécessaire à l'expérimentation de l'initiative	
Les moyens nécessaires à son expérimentation	
Les moyens déjà disponibles au niveau du ou des porteur(s) de l'initiative	
Les besoins d'accompagnement	
Les bénéficiaires directs et indirects	
Les relations avec d'autres initiatives existantes	
La plus-value attendue de l'initiative	
Les risques techniques et limites de l'initiative	

Signature du porteur ou du mandataire du groupement porteur de l'initiative